PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Réunion du Conseil d'administration
Par audio-conférence
le 28 mai 2014

CADRE OPÉRATIONNEL AYANT TRAIT AUX EXIGENCES ET AUX INCITATIONS DU MODÈLE DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION ET PROJET PILOTE DE FINANCEMENT BASÉ SUR LES RÉSULTATS

Décisions Finales

BOD/2014/05-02 – Modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation pour la période de reconstitution des ressources 2015-2018 : Le Conseil d'administration : adopte le cadre opérationnel des prérequis et incitations incluses dans le modèle de financement du GPE pour la période de reconstitution des ressources 2015-2018 tel qu'exposé dans le document BOD/2014/05-DOC 03 et ses annexes. Le Conseil d'administration approuve notamment :

1. les prérequis à réunir pour avoir accès à la tranche fixe de l'allocation individuelle maximale (MCA) ainsi que les moyens de vérification et le mode de traitement des écarts significatifs par rapport aux engagements (Section 4 du BOD/2014/05-DOC 03) ;
2. la base proposée pour l'accès à la part variable de la MCA par des stratégies en matière d'équité, d'efficience et d'acquis scolaires (Section 5 du BOD/2014/05-DOC 03) ;
3. les conditions et modalités proposées pour accéder à la tranche variable de la MCA (Section 5 du BOD/2014/05-DOC 03) ;
4. la quotité proposée pour la part fixe et la part variable du financement (Section 6 du BOD/2014/05-DOC 03).

BOD/2014/05-03 – En référence à sa décision (BOD/2012/11-09 – **Lancement d'un projet pilote de financement basé sur les résultats** : Le Conseil d'administration :

1. reconnaît l'importance et apprécie le travail réalisé à ce jour dans l'élaboration des modalités de fonctionnement d'un Projet Pilote de Financement basé sur les résultats axé sur les acquis scolaires;
2. décide de ne pas poursuivre le Projet Pilote de Financement basé sur les résultats, tenant compte de l'intégration complète des travaux dans le nouveau modèle de financement.